Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un batiment DRIVE E.LECLERC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: SAS SODICER

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Monsieur Vincent CUNTZMANN

RCS / SIRET: 3 2 6 2 5 8 6 7 0 0 0 0 1 6

Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Rubrique 41: création de places de stationnement ouvertes au public	90 places seront créées dans le cadre de ce projet dont 6 équipées de bornes électriques et 12 en précablage . sur ces 90 places 88 seront réalisées en pavés drainants limitant ainsi l'imperméabilisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire un bâtiment pour une activité de DRIVE E.LECLERC, d'une surface de plancher de 4873 m² répartis en 2908 m² au RDC et 1965 m² en R+1.
ce bâtiment sera pourvu d'un auvent de retrait des marchandises composés de 20 pistes pour véhicules motorisées et une borne pour les piétons et cycles.
Ce bâtiment s'accompagne de la réalisation de 90 places de stationnement , objet de cette étude au cas par cas.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

l'activité existante de drive situé dans un autre bâtiment de la rue n'est plus suffisamment dimensionné pour recevoir les usagers de ce service, et notamment le nombre de pistes disponible qui ne peut pas être augmenté sur le bâtiment existant (celui-ci étant trop proche de l'emprise publique). C'est pourquoi le maître d'ouvrage souhaite construire un bâtiment neuf qui sera mieux adapté à l'activité croissante du DRIVE.

Ce nouveau projet positionné en retrait du domaine public permettra d'absorber le trafic du drive et sécurisera ainsi les flux de circulation de l'avenue d'Alsace.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

préparation de la plateforme (déblai/remblai)
fondations
installation des réseaux enterrés
montage des charpentes
couverture étanchéité et bardage
serrurerie
dallage
aménagement intérieur
enrobé des parking et voiries
création des noues
pendant la phase travaux, l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les nuisances pendant cette période.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le bâtiment sert au stockage des marchandises dédiées à la vente sur le drive. la clientèle vient retirer sa commande préalablement commandée sur internet, sous l'auvent en façade principale au niveau de l'une des 20 pistes proposées et de la borne pour les piètons.
Les flux de circulations PL et VL sont différenciés, les VL accèdent depuis l'avenue d'Alsace alors que les PL pourront accéder à la zone de quai par la rue de la charité.

Cette disposition améliorera le trafic, avec une possibilité de mise en stockage tampon des véhicules venant au drive , rendu possible par le linéaire de voirie avant d'accéder aux pistes, ce qui faisait défaut sur le site existant qui était positionné plus près de l'alignement public .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à procédure de permis de construire et autorisation d'exploitation commerciales (PC valant AEC)
Ce projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface du terrain	16818 m²
surface de plancher à construire	4873 m²
surface d'emprise au sol à construire	4875 m²
places de stationnement à créer	90 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

4 avenue d'Alsace 68700 CERNAY

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 7 ° 10 ' 12 " 884 **Lat.** 47 ° 47 ' 39 " 441

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain n'est pas couvert par une ZNIEFF, la plus proche se trouve à environ 700 m à l'Est : ZNIEFF de type 1 : LANDE DE L'OCHSENFELD A CERNAY
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le terrain n'est pas couvert par une aire de protection de biotope, la plus proche correspond au champ d'inondation de la THUR au Nord ouest à environ 1 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de CERNAY est couverte par le PPBE du Haut Rhin, elle est concernée au droit de la RD83 dans une bande de 250 m
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain n'est pas répertorié dans une zone humide connue.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	la commune est couverte par le PPRI de la THUR approuvé le 30/07/2003. le terrain n'est pas impacté par un zonage de ce PPRI. la commune est couverte par deux PPRT, celui du Pont de Nemours approuvé le 06/08/2010 et celui de BIMA approuvé le 30/03/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain n'est pas impacté par un classement BASOL ou BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	le premier site Natura 2000 se trouve à environ 3,6 km au nord ouest (promontoires Siliceux , ZSC FR4201805
D'un site classé ?	☐	☒	le premier site inscrit se trouve à plus de 5 km à l'ouest: Thann peuplier Maison des gardes

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibrage des déblais/ remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le projet conservera un maximum de végétalisation sur le site, seuls les plantes pionnières ayant recommencées à coloniser les parties ayant reçues les bâtiments des activités précédentes (maintenant démolis), seront supprimés. Le terrain se situe dans une zone urbanisée, il n'y a pas de corridor biologique passant sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les PPRT couvrent l'intégralité de la commune de CERNAY
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	le terrain n'est pas impacté par le PPRI de la Thur
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Une étude de trafic est jointe au sein du dossier de CDAC. Ce nouveau projet positionné en retrait du domaine public permettra d'absorber le trafic du drive et sécurisera ainsi les flux de circulation de l'avenue d'Alsace, contrairement à la position actuelle du drive dans la même rue. Cette installation du drive permettra de fluidifier la circulation sur l'avenue d'Alsace en déplaçant l'activité existante sur un terrain permettant u turn-over plus rapide par l'augmentation du nombre de pistes de retraits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le bruit de cette activité est exclusivement lié au trafic

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions dans l'air seront uniquement liées au trafic des véhicules
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	les eaux pluviales passeront par des séparateurs d'hydrocarbures (pour les eaux voiries) avant d'être dirigées vers les noues d'infiltration
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Cette installation du drive permettra de fluidifier la circulation sur l'avenue d'Alsace en déplaçant l'activité existante sur un terrain permettant une implantation plus en retrait et permettant ainsi un stockage de véhicules sur site plus important et un turn-over plus rapide par l'augmentation du nombre de pistes de retraits.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La grande majorité des places de stationnement (88 sur les 90) seront traitées en pavés drainant limitant ainsi l'imperméabilisation du terrain.
Des noues d'infiltration permettront de gérer les eaux pluviales à la parcelle
Une large végétalisation sera conservée sur le site
Des panneaux photovoltaiques permettront d'assurer une autoconsommation sur le site

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

l'impact de ce projet sur l'environnement réside principalement dans sa gestion des eaux (imperméabilisation, exutoires...) et son trafic.
La partie trafic est instruite dans le cadre du dossier de CDAC.
La partie gestion des eaux pluviales fait l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau qui sera déposé en parallèle du permis de construire.
Les sujets importants étant traités dans les différentes procédures de ce projet (permis de construire, CDAC et Loi sur l'eau) il n'est donc pas nécessaire de le soumettre à étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
notice de présentation du projet architectural.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à CERNAY le, 17 septembre 2021

Signature

SODICER SAS
Avenue d'Alsace
68700 CERNAY
FR : 44326258670